



Santé, hygiène et sécurité

MÉMO N°5.1

L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

● QUELLES SONT MES OBLIGATIONS ?

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est la transposition écrite de l'évaluation des risques professionnels, obligatoire pour toute entreprise. Au fur et à mesure des évolutions de la législation et de la jurisprudence, il a pris de plus en plus d'importance, pour devenir au final l'outil fondamental en matière de prévention des risques pour toute entreprise.

Un responsable de salon se devra de réaliser un document unique le plus exhaustif possible et conforme avec les dispositions réglementaires en vigueur.

● QUE DOIS-JE FAIRE POUR ÊTRE CONFORME ?

1 → 2 → 3 → 4 → 5

1 La démarche de réalisation d'un Document Unique :

Regrouper les salariés du salon par unité de travail (un ou plusieurs salariés exposés aux mêmes risques) .

2 Découper le travail de ces unités de travail par activités/ tâches réalisées.

Il faut être le plus exhaustif possible et même prendre en compte les tâches réalisées de manière occasionnelle.

3 Lister les risques auxquels sont exposés les salariés pour chacune de ses activités.

Il faut être le plus exhaustif possible.

4 Hiérarchiser chacun des risques en prenant en compte la fréquence d'exposition et la gravité potentielle (si un accident survenait par exemple)

5 Mettre en place un plan d'action de prévention de risques en fonction des résultats de cette évaluation.

Mettre à jour votre document unique **une fois par an minimum et apposer un affichage sur le lieu de travail** indiquant au salarié les modalités d'accès au document unique du salon.

Utiliser le document unique dans le cadre de la **formation des nouveaux embauchés.**



**INSTITUTIONS
DE LA COIFFURE**

Membres du Groupe AG2R LA MONDIALE





Santé, hygiène et sécurité

MÉMO N°5.1



● EN SAVOIR PLUS ?

- **moncoiffeursengage.com** : fiche juridique sur le thème de la « Santé, hygiène et sécurité » : « Le Document Unique »
- **www.inrs.fr** : site de L'Institut National de La Recherche et de la Sécurité
- **www.travailler-mieux.gouv.fr** : site du ministère du travail dédié à la sécurité des salariés



**INSTITUTIONS
DE LA COIFFURE**

Membres du Groupe AG2R LA MONDIALE

